



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° CRV - 1 -
SÉANCE N° 528 DU 27 MAI 2024

BASILIQUE NOTRE-DAME D'AVESNIÈRES - ENTRETIEN ET RESTAURATION DE L'ORGUE - CAMPAGNE DE DONS

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 21 mai 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, James Charbonnier, Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Lucile Perin, Henri Renié et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Geneviève Pham-Sigmann a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Sébastien Buron a donné pouvoir à Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Bruno Bertier, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Pierrick Guesné a donné pouvoir à James Charbonnier, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon et Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Lucile Perin.

Didier Pillon et Solange Bruneau sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le 29 mai 2024.

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 27 MAI 2024

BASILIQUE NOTRE-DAME D'AVESNIÈRES - ENTRETIEN ET RESTAURATION
DE L'ORGUE - CAMPAGNE DE DONS

Rapporteur : Marie Boisgontier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code du patrimoine et notamment les articles L622-7 à L622-9,

Considérant que l'orgue de la basilique Notre-Dame d'Avesnières participe du patrimoine culturel de la ville,

Que son bon fonctionnement et sa conservation imposent la réalisation de travaux d'entretien et de restauration,

Que le montant prévisionnel de ces travaux d'entretien est de 50 000,00 € TTC,

Que la totalité du budget devra être financée par une campagne de dons organisée par la Fondation du patrimoine, au profit de la ville, et animée par l'Association des Amis de la basilique d'Avesnières,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le principe d'une campagne de travaux d'entretien et de restauration consacrée à l'orgue de la basilique d'Avesnières est approuvé.

Article 2

Ces travaux seront financés par une campagne de dons organisée par la Fondation du patrimoine et animée par l'Association des Amis de la basilique d'Avesnières.

Article 3

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document permettant les travaux et leur financement.

Article 4

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, un conseiller municipal s'étant abstenu (Michel Neveu).

Le Maire

Signé : Florian Bercault